

# Curetage

## Il faut partir à point

Le curetage donne de meilleurs résultats quand on intervient à l'apparition des premiers symptômes d'esca, durant l'été et sur des vignes jeunes. Mais on peut également traiter dès l'hiver les ceps qui présentent des signes de faiblesse.

« **M**ieux vaut cureter les ceps atteints par l'esca dès l'observation des premiers symptômes foliaires, au cours de l'été ou juste après les vendanges. En enlevant l'amadou, on retire la source d'intoxication. Le cep reprend de la vigueur et a le temps de faire davantage de réserves pour l'année suivante, ce qui l'aidera à se rétablir », explique Massimo Giudici, maître tailleur et formateur chez Simonit & Sirch.

Dans sa pratique, il constate que les résultats du curetage sont meilleurs sur les jeunes vignes. « On arrive alors à des taux de réussite de 90 à 95 %, contre 75 à 80 % sur les vignes âgées », précise-t-il. Avec des cépages sensi-

bles comme le cabernet-sauvignon ou le sauvignon blanc, il estime que cela ne vaut plus la peine d'intervenir au-delà de 35 ans, car il faut vider presque entièrement certains pieds tant leur bois est atteint. « Avec le chardonnay, par contre, l'amadou reste localisé, le bois étant plus dur. On peut cureter avec succès des ceps de 40 à 50 ans. »

**François Dal, du Sicovac dans le Cher, conseille de commencer à cureter à partir de 15 ans.** S'agissant de ceps atteints de la forme lente de l'esca, « on peut les marquer et attendre l'hiver pour intervenir », indique-t-il. Mais il faut cureter les ceps atteints de la forme apoplectique dans les trois ou quatre jours qui suivent l'apparition du dessèchement de toutes



les feuilles en même temps ». Selon lui, « si des symptômes apparaissent sur des vignes plus jeunes, mieux vaut les recéper pour repartir sur du bois neuf ». Après 35 ans, le curetage devient plus long et le résultat plus aléatoire. « Mais cela vaut encore le coup de tenter de sauver des ceps si la parcelle est indispensable à une cuvée bien valorisée », modère-t-il. Ce spécialiste estime que l'on peut aussi intervenir en hiver, même si l'on n'a pas marqué les ceps malades durant l'été. Il s'appuie alors sur la présence de bois mort associée à une chute

de vigueur pour repérer les souches susceptibles d'avoir accumulé de l'amadou. « À la taille, on peut observer que leurs bois sont moins bien aoûtés que dans le reste de la parcelle et qu'il est difficile de trouver un rameau assez vigoureux pour former une baguette. On peut alors les cureter », assure-t-il.

Des essais réalisés par l'IFV de Colmar, dans le Haut-Rhin, ont confirmé l'intérêt de cette intervention réalisée en l'absence de symptômes foliaires. « Nous avons mené un premier essai en 2016 dans une parcelle de riesling. Dans la moitié des rangs, François Dal a cureté les ceps qu'il jugeait déjà atteints par l'esca en observant les bois et la vigueur. Nous avons ensuite noté l'apparition des symptômes foliaires. Dans la partie curetée, il y en avait moitié moins que dans le témoin, et cette différence s'est maintenue jusqu'en 2019 », observe Céline Abidon, de l'IFV.

En 2019-2020, un nouvel essai avec trois modalités a été mis en place dans une parcelle de gewurztraminer. Dans la première modalité, les ceps ont été curetés durant l'hiver, en choisissant ceux qui présentaient beaucoup de bois mort et peu de

JEAN DIETRICH, DOMAINE ACHILLÉE À SCHERWILLER (BAS-RHIN), 20 HA EN BIODYNAMIE

« Nous curetons en préventif après la taille »

« **C**haque année, nous réalisons un curetage préventif, en hiver, sur 2 ha en moyenne en ciblant les parcelles à risque, âgées de 25 à 30 ans et plantées avec des cépages sensibles comme le riesling et le gewurztraminer. Nous travaillons à deux. Le premier repère les ceps avec beaucoup de bois mort et une faible vigueur. Il les ouvre au niveau du bois mort pour retirer

l'amadou. Le second figole avec une tronçonneuse plus petite. Parfois, il n'y a que du bois mort à retirer et pas d'amadou, mais c'est quand même utile. Nous consacrons un mois à cette tâche entre la fin de la taille et le liage, en y travaillant seulement le matin car c'est fatigant. Cela prend du temps mais moins que d'arracher les ceps malades puis de complanter. Les

résultats sont bons, nous n'avons presque plus de mortalité dans les parcelles ainsi curetées, qui conservent plus longtemps leur potentiel de production. Dans les parcelles plus jeunes, entre l'adoption de la taille poussard et le recépage, la pression de l'esca s'est réduite. À l'avenir, nous devrions avoir moins de curetages à faire. »



© DOMAINE ACHILLÉE

**CURETAGE D'UN CEP** à l'aide d'une petite tronçonneuse électrique, au domaine de Trévallon, dans les Bouches-du-Rhône. ©PELOUZET MOTOCULTURE

vigueur. Dans la deuxième, l'intervention a été faite durant l'été sur les ceps présentant des symptômes foliaires et, dans la troisième, durant l'hiver sur des ceps ayant également exprimé des symptômes. « À l'automne 2020, dans la modalité en préventif, seuls 2,8% des ceps ont exprimé des symptômes foliaires, contre 9,2% dans le témoin où aucun cep n'avait été cureté. Les deux modalités en curatif ont donné de moins bons résultats, avec 4,6% des ceps exprimant des symptômes pour le curetage en été et 5,8% pour celui en hiver », détaille Céline Abidon.

« Le curetage préventif aide à freiner la progression de la maladie sur les cépages sensibles comme le gewurztraminer, le riesling ou l'auxerrois », confirme Arthur Froehly, responsable du pôle technique du Comité interprofessionnel des vins d'Alsace. « Du bois nécrosé apparaît autour des plaies de taille avant l'expression des symptômes foliaires. C'est un indice pour choisir quels

**OSTIANE ICARD**, DOMAINE DE TRÉVALLON À SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS (BOUCHES-DU-RHÔNE), 15 HA



© H. HÔTE

## « Deux semaines de travail après les vendanges »

« Nos vignes ont entre 30 et 40 ans. Nous pratiquons le curetage depuis six ans, surtout sur le cabernet-sauvignon et un peu sur la syrah et la marsanne. Avant les vendanges, nos quatre permanents marquent les pieds qui expriment des symptômes foliaires et leur enlèvent quelques grappes pour les soulager. Les vendanges finies, ils repassent pour le curetage qu'ils réalisent avec une petite tronçonneuse électrique et un grattoir pour finir de bien enlever l'amadou. Cela leur prend 10 à 20 minutes par pied. Afin

d'aider ces ceps à repartir, ils les taillent plus court l'hiver suivant. Le résultat est très satisfaisant, car ces ceps retrouvent rapidement de la vigueur. Nous pratiquons aussi le recépage et la complantation, et nous avons adapté la taille afin de mieux préserver la circulation de la sève. En associant toutes ces mesures, nous avons réussi à freiner l'esca. Nous avons de moins en moins de ceps à cureter. Nous n'y consacrons ainsi plus que deux semaines au lieu de quatre il y a six ans quand nous devions répartir le travail entre l'été et l'automne. »

ceps cureter en préventif », note Pascal Lecomte, de l'Inrae de Bordeaux. Les années où les symptômes explosent, l'urgence est d'intervenir en curatif. « Mais on peut faire du curetage

préventif les années où il y a moins de symptômes foliaires, ajoutez-il. En enlevant l'amadou, on réduit l'inoculum et on retarde l'apparition de la maladie. »

FRÉDÉRIQUE EHRHARD

LA REVUE DU VITICULTEUR  
**LA VIGNE**  
avec Vitisphere

PROFITEZ DU SYSTÈME  
D'INFORMATION  
DU SECTEUR VITIVINICOLE  
*le plus complet*



NOUVEAU

LA REVUE DU VITICULTEUR  
**LA VIGNE**  
avec Vitisphere

## BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à : La Vigne - Libre réponse n°29606 - 75492 Paris Cedex 10

**Oui, je m'abonne à La Vigne - Vitisphere**

**11 numéros de La Vigne** en versions papier et numérique

- + L'accès complet au site Vitisphere
- + La e-lettre du vigneron
- + La e-lettre de la filière
- + L'application de lecture « La Vigne Kiosque »
- + Le **nouveau** hors-série « Protection du vignoble » au prix spécial de **175€ TTC** au lieu de ~~220,00€ TTC~~

▼ JE RECEVRAI MON ABONNEMENT À CETTE ADRESSE :

M.  M<sup>me</sup> Raison Sociale

Nom/Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_  
(pour recevoir les newsletters de Vitisphere)

▼ JE VOUS RÈGLE MON ABONNEMENT PAR :

**Mandat de prélèvement annuel SEPA.**  
Je vous indique mes coordonnées bancaires. (merci de joindre un RIB)  
**IBAN** : Numéro d'identification international du compte bancaire

ou  **BIC** : Code international d'identification de votre banque \_\_\_\_\_  
**ORGANISME CRÉANCIER** Groupe France Agricole / Numéro SEPA ICS : FR39ZZ402634

**Chèque joint de 175 €** à l'ordre de La Vigne

Signature

**Offre valable jusqu'au 31.12.2021**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer, en nous contactant par e-mail : abos@gfa.fr. Notre politique de confidentialité des données est accessible sur notre site www.abonnements-gfa.com.

AVI/21